

RAPPORT DE SUIVI

PROJET DE RELOCALISATION DE LA CONDUITE DE GAZ NATUREL POUR LE PROJET DU SRB PIE-IX

1 Le projet de relocalisation de la conduite de gaz naturel pour le projet du SRB Pie-IX a été
2 approuvé le 15 octobre 2018, par la décision D-2018-144 de la Régie de l'énergie (la Régie).
3 Dans celle-ci, la Régie demandait à Énergir, s.e.c. (Énergir) de soumettre annuellement, lors du
4 dépôt de son rapport annuel, les données nécessaires au suivi du projet.

1. STATUT DE L'AVANCEMENT DU PROJET

5 Étant donné qu'il s'agit d'un projet intégré, Énergir est tributaire du calendrier d'exécution de
6 l'entrepreneur de la municipalité. Au 30 septembre 2019, le projet avait trois mois de retard par
7 rapport à l'échéancier original. Énergir avait dû reporter au printemps 2020 les travaux prévus à
8 l'automne 2019 sur certains tronçons. En date du 30 septembre 2020, avec la mise en œuvre
9 d'équipes supplémentaires, l'entrepreneur général a repris le retard de 2019. L'échéancier
10 d'Énergir respecte donc l'échéancier prévu initialement.

2. COÛTS DU PROJET ET EXPLICATION DES ÉCARTS

11 Le tableau suivant présente les montants budgétés au moment de la demande d'investissement,
12 les sommes encourues en date du 30 septembre 2020 et la projection des coûts qui sont requis
13 pour terminer le projet.

Ce tableau est déposé sous pli confidentiel.

1 Au 30 septembre 2020, la projection des coûts finaux est de 4,3 M\$, soit 1,8 M\$ sous l'estimation
2 initiale et inférieur de 1,55 M\$ par rapport à la projection finale au Rapport annuel 2019. La
3 projection des coûts finaux d'Énergir est de 1,8 M\$, soit 0,8 M\$ sous l'estimation initiale.

4 Malgré un dépassement dans les matériaux dû à des changements et imprévus en cours de
5 projets et à la sous-estimation de certains accessoires dans le budget initial (tels que les plaques
6 de protection, les polyvannes et les raccords obturateurs), ce projet a généré davantage
7 d'économies au niveau de la main d'œuvre entrepreneur. L'utilisation de tourets, au lieu de tuyaux
8 en barre, a permis d'éviter des pertes de temps liées à la manutention des tuyaux et de limiter le
9 nombre de fusions. Des économies ont également été générées grâce à la location
10 d'équipements seulement lors de besoins ponctuels plutôt que de les mobiliser à temps plein
11 (pelles, pépîne, grue).

1 Finalement, l'optimisation des travaux de l'entrepreneur général a permis d'effectuer des travaux
2 gaziers en continu et sans temps d'attente pendant toute la saison estivale 2019 et ainsi diminuer
3 considérablement les frais de mobilisation et de démobilisation. Cette réalité favorable aux
4 travaux gaziers s'est reproduite durant l'année 2020 et Énergir prévoit le même contexte pour les
5 travaux de 2021, ce qui explique la réduction de la projection finale des coûts de la main d'œuvre
6 entrepreneurs par rapport aux coûts projetés au Rapport annuel 2019.

3. IMPACT TARIFAIRE INITIAL ET PROJETÉ

7 L'effet des variations de coûts sur l'impact tarifaire du projet se retrouve au tableau ci-dessous.
8 Le calcul de l'impact tarifaire est effectué sur une période de 40 ans.

| Description | Impact initial | Impact projeté |
|----------------------------------|----------------|----------------|
| Impact tarifaire 40 ans (000 \$) | 3 209 | 2 338 |

9 **Énergir demande à la Régie de prendre acte du suivi du projet de relocalisation de la**
10 **conduite de gaz naturel pour le projet du SRB Pie-IX.**